



FEVRIER 2011 n° 172

## Sommaire

- \* le mot du maire
- \* des progrès restent à faire
- \* compte rendu du C.M. du 17/01
- \* articles M DANNONAY, M ROUDET
- \* faits inadmissibles
- \* info bibliothèque
- \* comme un poisson dans l'eau
- \* défendons la nature
- \* manifestations
- \* du nouveau au centre commercial « le Suzon »
- \* état civil



Photo Laurent NIVON

# La gabusienne

**Mensuel d'information communale**, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail [mairie.saintbarth@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintbarth@wanadoo.fr) **avant le 15 de chaque mois**

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

## Le mot du Maire

Chaque mois, il parvient au secrétariat de la mairie des articles à publier sur le bulletin municipal. Pour éviter les polémiques sur leurs pertinences, il a été décidé que ces libres propos seraient regroupés sur une feuille de format A4 joint à la Gabusienne.

Maurice PELISSIER

## Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h

Tél 04 74 84 63 25

## HORAIRES DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	} 8h30 - 11h45 13h30 - 17h45
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	13 h30 - 17 h 45
Vendredi	} 8h30 - 17h45
Samedi	

Tél 04 74 84 61 81



Ramassage des ORDURES MENAGERES le VENDREDI MATIN



Nantaise des Eaux Services  
Service clientèle  
09 69 32 04 04

En cas de coupure ou d'imprévu  
Message flash

## DES PROGRES RESTENT A FAIRE...



Ne désespérons pas !





## débat d'orientation budgétaire

M. BECT adjoint en charge des finances, informe le Conseil de la situation financière de la commune à la fin de l'exercice comptable 2010.

Il expose à l'assemblée le programme d'investissement prévisionnel envisagé pour l'année 2011.

Il indique qu'il convient d'établir des priorités concernant les réalisations, compte tenu des ressources financières, de la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale pesant sur les ménages et de la diminution des subventions d'investissement.

Concernant ce dernier point un débat s'engage quant à la création d'un nouveau local destiné à accueillir la cantine scolaire.

M BECT explique que pour bénéficier de subventions ces locaux devront être mutualisés.

Pour garder la maîtrise de son foncier bâti la commune devra envisager un financement sur ses ressources propres.

### Le Conseil, après échanges et réflexion,

**CONSIDERANT** la complexité de ce dossier reporte l'examen de cette question lors d'une prochaine séance

M DANNONAY rappelle à l'assemblée l'ensemble des projets destinés à ralentir la vitesse de circulation notamment sur le CD 519.

M BECT évoque enfin la réhabilitation du site de l'ancienne tannerie et rappelle qu'un permis de construire destiné à créer une couverture composée de panneaux photovoltaïques a été accepté par les services de l'état.

Pour conclure, il rappelle la séance du 2 juin 2010, lors de laquelle le conseil a entériné la relance du PLU.

### rémunération des agents recenseurs

Mme PUPAT Gishlène, adjointe, nommée coordinateur communal par arrêté municipal du 3 novembre 2010, informe l'assemblée, du décret 2003-561 du 23 juin 2003, par lequel la commune de SAINT BARTHELEMY a été retenue pour effectuer l'enquête de recensement de la population qui doit avoir lieu du 20 janvier au 19 février 2011.

Le 22 novembre ont été nommés par arrêté municipal M ESPENEL Franck et Mlle BRES-CIA Christine.

Mme PUPAT explique que la dotation forfaitaire globale allouée par l'état à la commune s'élève à 1972 euros sur la base 1.72 euros par habitant \* 1011 habitants (population légale au 1er janvier 2010) et 1.13 euro par logement 366 logements en 2007.

Elle suggère de rémunérer les agents recenseurs sur la base de :

1.72 € par habitant recensé

1.13 € par logement recensé

Somme à laquelle sont déduites les charges salariales et patronales applicables aux agents contractuels non titulaires.

### Le Conseil après échange,

**PREND ACTE** que la commune de ST BARTHELEMY a été retenue pour effectuer l'enquête de recensement

**DECIDE** que M ESPENEL et Mlle BRESCIA seront rémunérés selon les conditions exposées par Mme PUPAT.

**DIT** qu'une prime de 10% leur sera allouée si leur mission est correctement effectuée, **LAISSE** ce dernier critère à l'appréciation de Mme PUPAT coordinatrice communale.

## modification du POS

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123.13, L123-19 et R123.19, R123.24 et R123.25;

**Vu** l'arrêté municipal en date du 12 octobre 2010 prescrivant l'enquête publique sur la modification du Plan d'Occupation des Sols ;

**Vu** le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 2 novembre au 3 décembre 2010 et l'avis de Commissaire Enquêteur ;

Après avoir entendu l'exposé de M BECT, adjoint en charge du PLU, et après en avoir débattu,

### Le Conseil Municipal décide:

**D'APPROUVER** la modification du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est annexé à la présente.

### Le dossier modifié sera tenu à la disposition du public :

· à la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public ;

· à la Préfecture de l'Isère

· à la Sous-Préfecture de VIENNE Bureau des Affaires communales

La présente délibération fera l'objet, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le Dauphiné Libéré.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité ; la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

La délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées.

### convention SPA renouvellement

M. Bruno DANNONAY, adjoint, rappelle au Conseil la convention passée en 2004, renouvelée chaque année, avec la SPA de LYON SUD EST.

Convention qui consiste essentiellement à pallier l'absence de fourrière sur la commune moyennant une cotisation annuelle de 0.31 euros par an et par habitant.

### Le conseil après en avoir délibéré,

**RECONDUIT** la convention pour l'année 2011.

### subvention établissements scolaires privés

Mme GUEDENET, adjointe en charge des affaires scolaires, expose au Conseil les différentes demandes de subvention reçues :

1) L'Institut Médico Educatif de Meyrieu les Etangs accueille des adolescents déficients intellectuels, il compte dans ses effectifs un enfant de SAINT BARTHELEMY.

### Le conseil après discussion,

**DECIDE** d'allouer une subvention de 34 euros à l'Institut Médico Educatif de Meyrieu les Etangs.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2011.

2) le Lycée d'Enseignement Agricole Privé de St SIMEON DE BRESSIEUX accueille des élèves en classe de collège et en classe de lycée professionnel, 2 enfants de SAINT BARTHELEMY y sont scolarisés.

### Le Conseil après réflexion,

**DECIDE** d'accorder une subvention de 68 euros (34€/enfant)

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2011

3) la Maison Familiale Rurale de CHAUMONT prépare des jeunes aux métiers de paysagistes, fleuristes ou vendeurs gestionnaires de rayons dans les jardinerias.

Depuis la rentrée 2010 elle compte 1 adolescent de SAINT BARTHELEMY dans ses effectifs.

### Le Conseil,

**DECIDE** d'allouer la somme de 34 euros à cet établissement

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2011.

### circulation allée des Acacias et allée des Cyprès

M. Bruno DANNONAY, adjoint, fait part de la rencontre du 16 décembre 2010 entre :

- les Elus des Commissions des Travaux et de l'Environnement et de la Sécurité,

- les Riverains (tous invités, 14 personnes présentes + 2 ayant adressé un courrier),

qui a permis de dégager **une solution faisant consensus qu'il soumet au conseil municipal**,

- il convient de limiter la circulation devenue trop importante en réservant l'usage de ces voies aux seuls Riverains par une signalétique adaptée de "SENS INTERDIT, SAUF RIVERAINS" disposée à chaque extrémité de l'ensemble constitué par les deux voies,

- cette option sera expérimentée pendant une durée de six mois à un an et à l'issue de cette période d'essai il y aura une nouvelle rencontre entre Elus et Riverains.

### droit de préemption fonds de commerce

M. BECT, rappelle au Conseil la délibération du 15 mai 2006 qui a étendu le champ d'application du droit de préemption urbain aux fonds de commerce et baux commerciaux, en vertu de la loi N°2005-882 du 2 août 2005.

Il demande au Conseil de se prononcer concernant le fonds de commerce de Mme CUSSET Caroline, dépôt vente de toute nature, propriétaire de SARL PHOTO BERTORELLO

### Le conseil après échange,

**CONSIDERANT** la nature de l'activité du repreneur, (épicerie fine et décoration de table), compatible avec l'ensemble des commerces du centre commercial

**DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ce bien.

### aménagement tournée ordures ménagères

M. DANNONAY fait part de sa rencontre avec M CECCON et la SERNED.

La C.C.T.B. et la SERNED nous demandent de régler un certain nombre de problèmes :

- établissement de **conventions avec les Propriétaires** pour le passage sur les voies privées,

- définition de **points de présentation ou de collecte** des bacs, lorsque c'est nécessaire,

- **élagage** des voies empruntées,

- établissement de **zones de demi-tours**,

- dérogation pour le **passage sur des voies à tonnage limité**.

Le 15 janvier 2011 les Commissions des Travaux et de l'Environnement et de la Sécurité ont étudié sur le terrain les différents points indiqués ci-dessus.

M DANNONAY propose qu'une consultation conjointe soit engagée avec la commune de Beaurepaire pour mutualiser les coûts des travaux d'aménagement nécessaires pour le bon déroulement de la tournée de collecte, (terrassment et consolidation des voies).

**Le Conseil après échanges,**  
**ACCEPTE** cette proposition

### **mise en place d'un plan communal de sauvegarde et d'un réseau communal de Sécurité Civile**

M DANNONAY précise au Conseil les directrices des services de l'Etat préconisant la création de ces entités pour les communes à risques.

Une discussion s'installe à la suite de quoi il est décidé la mise en place d'un comité de pilotage sous la présidence du Maire composé de la commission environnement et sécurité et toute personne intéressée.

### **droit de préemption**

M. BECT fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur la propriété CHENAVER Denis sise 282 allée des Cyprès cadastré ZB 137 et 135.

**Le Conseil après délibération,**  
**DECIDE** de ne pas préempter.

M. BECT présente au Conseil la Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) qu'il peut faire valoir sur la propriété VAIRAI sise 68 route de Grenoble cadastrée AK 357-358-359

Le conseil **DECIDE** de ne pas préempter

### **subvention bibliothèque**

M BECT fait part au Conseil du courrier de Mme Danièle FRANDON, Présidente de la bibliothèque municipale, sollicitant une revalorisation de la subvention attribuée annuellement à l'association.

Il rappelle la délibération du 4 février 2010 fixant le montant de cette subvention à 1 000 euros soit 1€/habitant.

**Le Conseil après échanges,**

**DECIDE** d'allouer une subvention de 1.5 euro par habitant,

**DIT** que la somme globale sera arrondie à 1 500 euros,

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2011.

### **subvention Classe CLISS**

Mme GUEDENET, adjointe en charge des affaires scolaires donne lecture au conseil d'une lettre de Philippe MIGNOT, Maire de Beaurepaire.

M MIGNOT demande à la commune une participation financière aux charges des locaux scolaires, pour une enfant domiciliée à SAINT BARTHELEMY et scolarisé en classe CLIS -(classe d'intégration) située dans les locaux de l'école Gambetta.

Il indique que le coût par enfant des charges de locaux scolaires se monte à 599.93 euros, et demande à la commune une participation financière à hauteur de 60% soit 360 euros pour l'année 2010/2011.

Mme GUEDENET demande au Conseil de se prononcer sur cette participation,

**Le conseil après échange,**

**DECIDE** de contribuer aux charges de locaux scolaires à hauteur de 360 €/par enfant **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à cette participation

**PRECISE** que cette participation sera actualisée chaque année compte tenu des effectifs accueillis et de l'évolution des charges.

## **INADMISSIBLE**

En effet le comportement de certains habitants de notre village est tout simplement inadmissible.

Président de l'association « vos vêtements créent des emplois » j'ai installé en accord avec Mr le Maire un container sur la place du cimetière pour la collecte des vêtements usagés.

Cette association a pour but la réinsertion de personnes en grande difficulté en leur permettant de retrouver un travail et par là une dignité. Hors force est de constater que depuis la mise en place du tri sélectif ce container est utilisé par certains comme poubelle. Il ne nous est donc plus possible d'effectuer la collecte ce qui bien évidemment pénalise les personnes qui voudraient faire don de leurs vieux vêtements. Par cette façon de faire ces gens peu scrupuleux (et je modère mes mots) s'imaginent qu'ils échapperont à la taxe d'enlèvement des ordures ce en quoi ils se trompent largement, ce qui prouve d'ailleurs leur faible niveau d'intelligence. Je tenais à pousser ce coup de gueule en espérant que le comportement de certains changera.

*Serge LAVASTE*

## **BIBLIOTHÈQUE**

En 2010 la bibliothèque a fonctionné les samedis de 11h à 12h avec 7 bénévoles.

En avril et en octobre le bibliobus est venu à St BARTHELEMY.

En mars nous avons rencontré des écrivains à l'Office du Tourisme journée particulièrement enrichissante.

En juillet nous avons rendu le prêt longue durée à la médiathèque de Bourgoin Jallieu.

En août Maryse NIVON et Sylvie REVOL ont réorganisé le coin des enfants et le coin des adultes dans notre bibliothèque.

En septembre nous avons participé au forum des associations à Beaurepaire. Il est important de montrer qu'on existe.

En décembre il y a eu la vente de livres neufs. Nous avons eu la neige avec nous. Merci à tous ceux qui ont participé.

Cette année la municipalité nous a octroyé une subvention de 1000 euros.

Brigitte GUEDENET et Sylvaine FRANDON vont venir assurer les permanences du samedi. Merci de nous rejoindre.

Vous voulez connaître les personnes du village, venir grossir le groupe nous vous accueillons avec plaisir.

Merci à Raymonde FORVEILLE et Hélène HUGON

Merci à Christian FRANDON, Jean Claude FORVEILLE, Titouan REVOL et Jean Louis NIVON, José GARCIA pour les coups de mains ponctuels.

Election du nouveau bureau à l'unanimité :

FRANDON Danièle Présidente, DUFFOUR ESTELLE secrétaire, REVOL Sylvie secrétaire adjointe, BOYER Marie-Paule trésorière, NIVON Maryse trésorière adjointe



*Remerciement à tous, Danièle FRANDON*

## PROBLEMES PRATIQUES POSES PAR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Pour répondre aux exigences réglementaires la COMMUNAUTE de COMMUNES du TERRITOIRE de BEAUREPAIRE et la SERNED (entreprise chargée d'effectuer le ramassage) procèdent actuellement à une **mise aux normes des tournées de collecte des ordures ménagères**. Il y a en particulier une meilleure prise en compte de la **sécurité des personnels** et de la **préservation du matériel**. Chaque Commune est chargée de la mise en œuvre des modalités.

**L'ELAGAGE le long des voies** est nécessaire pour le passage du camion. Cet élagage incombe à chaque riverain dont la haie, les buissons ou les branches d'arbres empiètent sur la voie publique.

Afin de pouvoir continuer à pratiquer la collecte **sur les sites privés** l'autorisation des propriétaires est demandée. Les propriétaires concernés sont appelés à **SIGNER UNE CONVENTION** pour la pérennité de ce service.

Pour la sécurité du personnel travaillant derrière le véhicule **il est interdit au camion de ramassage d'effectuer des marches arrières** (il y a une tolérance pour un recul de 20 mètres au maximum, mais dans la mesure stricte où il n'y a pas de solution alternative). Les résidents dont l'accès est une impasse ne permettant pas un demi-tour ou un chemin trop étroit doivent **PRESENTER LEUR BAC EN BORDURE DE LA VOIE PRINCIPALE**.

Tous les habitants des lieux concernés par l'un de ces problèmes ont reçu de la Commune un courrier particulier (suivant les cas, certains de ces habitants ne sont pas concernés ou pratiquent déjà ce qui est demandé, qu'ils comprennent que nous n'avons pas pu détailler chaque situation). D'autre part si malgré notre attention nous avons oublié quelqu'un, nous lui demandons de bien vouloir nous excuser. Qu'il veuille trouver ici le renseignement.

D'autres problèmes sont à résoudre par la Commission Communale des Travaux :

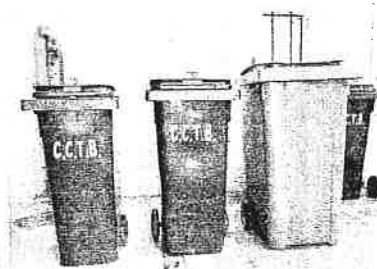
- aménager des **points de demis-tours** au bout de certaines voies,
- aménager éventuellement des **points de collecte**,
- faire retendre certains fils de téléphone,
- renforcer des portions de chaussée.

Nous devons en outre accorder des dérogations pour emprunter des voies à tonnage limité à 8T ou à 3,5T (le camion pesant 19T).

Nous vous remercions pour votre compréhension et, le cas échéant, pour votre collaboration.

Bruno DANNONAY, Adjoint, Commission Environnement et Sécurité

## REDEVANCE INCITATIVE : « Entre manque de communication et grille tarifaire douloureuse... »



Dans la presse nationale, on peut lire qu'une « redevance incitative » bien adoptée passe par une communication parfaite avec les usagers.

Il semble que la C.C.T.B a loupé cette principale étape, un nombre important de foyer notamment à Beaufort vont découvrir en juillet lors de la première facturation, la mise en place de ce nouveau service et son coût.

Certes, devant la quantité grandissante de déchets il fallait réagir en trouvant des solutions : tri, recyclage, composte lorsque les foyers disposent d'un jardin.

L'objectif premier étant de limiter la collecte des déchets ultimes.

Aujourd'hui ce qui est incontestable n'est pas le principe de la redevance incitative dont la mise en place est imposée par la loi avant le 1 janvier 2015, mais la grille tarifaire qui en

découle et validé par le conseil communautaire.

Grille tarifaire que l'on pourrait faire baisser il me semble, en limitant le nombre de passage du camion, en limitant les frais financiers comme les intérêts de la ligne budgétaire voté le 24 janvier dernier par les conseillers communautaires.

Pour faire fonctionner son nouveau service, la CCTB a omis de mettre en place un budget de fonctionnement. Dans l'attente de l'encaissement de la première facture semestrielle (courant juillet), ils ont été obligés de solliciter 700 000 euros auprès de la caisse d'épargne. D'après vous qui va payer les intérêts... je vous laisse deviner.

Un petit groupe d'usagers, a mis en place un site internet, afin de pouvoir échanger sur les problèmes rencontrés lors de la mise en place de cette nouvelle fiscalité n'hésitez pas à le consulter et à laisser vos commentaires.

<http://www.mdevalais.com/actualites/index.php>

Personnellement j'ai interpellé Christian NUCCI, président de la CCTB, le 17 janvier par écrit, j'attends à ce jour sa réponse. Vous trouverez associé à cet article le détail de la lettre.

*Laurent ROUDET, CONSEILLE MUNICIPAL*

### Rappel des principales dates :

Printemps : enquête sur la containerisation (taille des conteneurs)

Six derniers mois de 2010, facturation factice pour se rendre compte de l'impact financier.

Janvier 2011, mise en place définitive.

Ces échéances n'ont pas été tenues, certains logements ne sont pas encore équipés...

## Lettre a Monsieur Le président de la C.C.T.B

Monsieur Le Président,

Je me fais le porte parole d'un groupe d'usagers de la collecte des ordures ménagères. Nous sommes conscients de la nécessité de trier au maximum afin de limiter les déchets ultimes. La plupart d'entre nous dispose d'un composteur afin d'éviter les répercussions sur notre facture, mais malgré cela nous sommes surpris de la hausse soudaine que votre collectivité nous impose dans le cadre du passage a la redevance incitative.

Nous sommes aussi conscients, que les utilisateurs d'un service soient soumis a contribution, mais je pense que pour les contribuables, devenus précaires, avec toutes ces nouvelles augmentations (carburant, chauffage, électricité...) liés au cout de la vie, aurai pu se passer d'une hausse aussi brutale, alors que vous aviez la possibilité sur quatre ans d'amener l'usager au vrai prix du service.

Un autre constat, en ce début d'année peu de foyers connaisse réellement le montant de leur première facture. Vos enquêtes disposaient de peu d'éléments pour renseigner l'usager. Le seul travail qu'elles ont pu réaliser c'est évaluer la taille du bac pour chaque logement, sans pouvoir informer la population du cout des prestations finales. De plus même votre collectivité était dans l'impassé de ce cote la puisque d'après votre vice président charge de l'environnement courant octobre l'appel d'offre sur le ramassage n'était pas achevé.

Vous vous étiez engagé à mettre en place une période de test avec une communication efficace, une facture fictive, il n'en a rien été.

Les contribuables ont découvert la grille tarifaire au fil des journaux municipaux et des réunions d'information au cour des deux derniers mois de l'année 2010.

Les habitants qui ont pu participer en fin d'année a ces assemblées se sont sentis otages du système, et je me rappelle de vos propres propos " ca augmentera moins que tous les indicateurs le montrent "

Le résultat est accablant entre 160 % pour un particulier, a 900% pour certain commerçant. (je prends mon propre exemple a ce jour je paie 70 euros de TEOM, en 2011 la facture dépassera les 230 euros).

Monsieur le président, nous vous demandons de bien vouloir revoir cette grille tarifaire, afin d'amener les usagers au vrai tarif pour le 1/01/2015 et d'associer a votre service un comité d'usagers qui vous permettra d'avoir le retour du terrain.

La mise en place de la redevance incitative sur le territoire de Beaurepaire ressemble beaucoup à une certaine réforme des retraites. On nous l'impose sans discussions possible et le contribuable trinque...

Je pense que sans réaction rapide, nous allons nous retrouver avec des décharges sauvages que je ne cautionne pas bien sur.

Rassurez moi, monsieur le président, la mise en place de la redevance ne serai pas une mesure qui permettrait de récupérer du budget dans le cadre de la reforme des collectivités et la fin de la taxe professionnelle.

Laurent ROUDET  
Conseiller municipal



Territoire de  
Beaurepaire

MONSIEUR LAURENT ROUDET

138, route de Beaurepaire  
38270 SAINT BARTHELEMY

Objet : Votre courrier du 17 janvier 2011

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 17 janvier dernier. Je vous prie d'accepter mes excuses pour le retard mis à vous répondre. Soyez assuré que les représentants des communes à la communauté de communes sont conscients de la difficulté de la mise en œuvre de la nouvelle prestation de services.

Tout d'abord, je tiens à vous rappeler que :

- les élus sont, tout comme les autres contribuables, des producteurs de déchets. Aussi, c'est dans un grand esprit de responsabilité qu'ils ont animé ce projet, mesuré ses effets et ses conséquences.

- Jusqu'à ce jour, l'équilibre du budget d'élimination des déchets était assuré par une contribution de la communauté de communes à hauteur de 40 % des coûts totaux grâce aux ressources de la taxe professionnelle qui vient d'être supprimée par le gouvernement et il appartient donc à la communauté de communes d'équilibrer cette dépense par la redevance que nous avons voulu incitative par anticipation au Grenelle de l'environnement. Cette mesure nous a permis d'être aidés dans cette démarche par le Conseil Général. Ce choix a fait l'objet de débats en interne à la CCTB, et comme vous le savez, de nombreuses réunions publiques, de visite à chaque domicile, de réponses apportées... Et c'est donc dans le cadre de la démocratie de proximité, à laquelle je veille particulièrement, que le conseil communautaire a décidé de rendre opérationnel ce système dès 2011 ainsi que le prévoyait l'intégral dès la première année de mise en service par 34 voix pour et 8 contre.

- Quant à la facture fictive, elle sera envoyée prochainement, des problèmes indépendants de notre volonté ayant décalé son expédition.

Afin de mieux rendre le service de communication, d'information et de conseils, je propose à mes collègues deux mesures :

- le comité de pilotage initial va être un comité de suivi avec la même composition qui permet d'ouvrir à des partenaires non élus,
- l'embauche d'une référente qui sera à la disposition de chaque usager du service afin de rendre notre système plus performant et de limiter l'augmentation du coût qui, sans cette mesure serait de plus de 30 %, et de supprimer un système qui faisait peser une dépense sur des usagers ne bénéficiant pas du service.

Tels sont les éléments que je souhaitai porter à votre connaissance et restant à votre disposition.

Vous en prie, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,  
Christian NUCCI



## Comme un poisson dans l'eau ...

Depuis quelques semaines les enfants de l'école (classes CP/CE1, CE1/CE2, CM2) participent à des activités aquatiques à la piscine de Châteauneuf de Galaur.

Ces séances se déroulent chaque lundi matin, encadrées par les maîtres nageurs, l'enseignant, et les personnes ayant l'agrément. Cette activité permet à l'enfant d'acquérir ou de perfectionner sa maîtrise de l'eau, tout ceci de façon très ludique et dans la bonne humeur. Les enfants se familiarisent au milieu aquatique en participant à une grande aventure !



### INFO PRATIQUE: **Vendredi 25 février carnaval à l'école :**

à cette occasion, les élèves pourront venir déguisés. De plus, les élèves organisent une vente de crêpes à la sortie des classes à 16 h 15.

Nous vous invitons à venir acheter ces crêpes, le bénéfice de cette opération permettra de financer l'achat de jeux extérieurs.



Après cette fête du carnaval... Les vacances d'hiver : alors bonnes vacances à toutes et tous !!

*Brigitte GUEDENET*

### DEFENDONS NOTRE ENVIRONNEMENT : APPEL À TOUTES LES BONNES VOLONTES

L'an dernier, à l'initiative du Conseil Municipal, une opération de ramassage des déchets jetés dans la nature a été organisée.

Des employés communaux, des membres des différentes associations, des particuliers, des élus ont pris part à ce travail collectif. Tous ces bénévoles ont effectué la collecte d'objets abondants et variés au fil des bordures de chemin, le long des fossés et talus, sur les rives et dans les cours d'eau, et pour certains assuré le transport en mettant à disposition fourgons et remorques.

Après un tri réalisé par les participants, ces éléments ont été ensuite conduits à la déchetterie par notre agent communal.

Cette très utile opération a connu un franc succès. Aussi nous allons la renouveler... tant que le comportement de tous les citoyens ne sera pas meilleur.

Nous faisons de nouveau appel à vous tous pour une matinée de

**COLLECTE DES DECHETS JETES DANS LA NATURE le samedi 09 avril 2011**  
**départ près du stade à 8 heures)**

(Un rappel de cette opération sera fait dans la prochaine Gabusienne)

Nous vous remercions par avance.

*Commission Communale de l'Environnement et de la Sécurité*



**NOUVEAU le 2 mars à ST BARTHELEMY**

**Ouverture de « l'Angle des Saveurs »**

centre commercial le Suzon (anciennement le Troc)

☎ 04 74 85 31 14

Produits du Terroir, Epicerie fine, dépôts de pain, accessoires vaisselle, linge de maison, idées cadeaux, composition de paniers garnis selon vos goûts et vos idées.

Du lundi au jeudi de 7h45 à 12h15 et de 14h à 19h

Les vendredi et samedi 7h45 à 19h Le dimanche de 7h45 à 11h30

## MANIFESTATIONS

**RESTAURANT LE CHANDELIER**

35 route de Grenoble 38260 PAJAY  
04 74 84 66 67

**Dimanche 20 mars**

Journée BARBECUE 7 viandes

**Pensez à vous renseigner**



**DIMANCHE 27 MARS**

Randonnée pédestre et VTT

Inscriptions de 7h30 jusqu'à 10h

3€ pour la marche et 5€ pour le VTT



3 parcours de 4km, 7km, 10km



2 parcours de 15km, 30km

**VENTE DE DIOT /FRITES**

à déguster sur place ou à emporter



**DIMANCHE 13 MARS à partir de 14h**

1er loto organisé par

l'USB GYM de Beaurepaire

## ETAT CIVIL

**le 1er février 2011** est né Loris Maurice POINT

De Olivier Marc POINT

Et Virginie Simone CHENU

Domiciliés III Impasse du Pouloux

*Félicitations aux parents*

